

ANNEXE 7. PROGRAMME DE TESTS ET D'ANALYSES

Analyses réglementaires :

Site	Nombre et type d'analyses par an				
	RP	P1	P2	D1	D2
Lège Bourg	0.5	3	1	9	1
Claouey	0.5	3	1	9	1
Les Embruns	0.5	2	1	6	1
Les Viviers	0.5	3	1	6	1
Les Jacquets	0.5	5	2	12	1
TOTAL	2.5	16	6	42	5

Autosurveillance :

Production : 1 analyse par mois sur chaque site de production, comprenant une analyse COT et COD,

Distribution : 1 analyse mensuelle de chlore sur 10 points du réseau avec test Colilert dans les 18h qui suivent si la teneur en Chlore est insuffisante